



DOMMAGE CORPOREL

Réparation du préjudice corporel

Mon premier dossier

Objectif

La mise en œuvre de la réparation du préjudice des victimes d'infraction pèche assez souvent. Les relations entre établissement de la responsabilité pénale et mise en œuvre de la responsabilité civile méritent dès lors d'être approfondies. L'objectif de cette formation est de fournir aux avocats les réflexes indispensables pour prendre en charge ce type de dossier dans de bonnes conditions.

Thèmes abordés

Les premiers réflexes ; la mission d'expertise ; le principe de la réparation intégrale ; le déroulement de l'expertise ; la nomenclature Dintilhac ; méthodes d'évaluation du préjudice corporel ; la procédure correctionnelle d'intérêts civils ; la commission d'indemnisation des victimes d'infractions.

Programme détaillé

14h00 - 15h00

I. Les premiers réflexes

Droit commun et régimes spéciaux

- Loi Badinter, accidents du travail, infraction pénale
- Délais de prescription et de forclusion

L'entretien avec le client et pièces à recueillir

- Identification des enjeux
- Les stratégies possibles

15h00 - 16h00

II. L'expertise médicale

La mission et la préparation de l'expertise

- L'établissement de la mission
- La préparation de la réunion

La réunion d'expertise et le rapport

- Le déroulement de l'expertise et le rôle du médecin conseil
- Les dires au rapport d'expertise

16h00 - 17h15

III. Evaluer le préjudice : la nomenclature Dintilhac

Les préjudices patrimoniaux

- Dépenses de santé et frais divers
- Les préjudices professionnels
- L'assistance tierce personne

Les préjudices extrapatrimoniaux

- Le déficit fonctionnel temporaire et permanent
- Les souffrances et le préjudice d'angoisse de mort imminente
- Le préjudice esthétique, d'agrément et sexuel

17h15 - 18h00

IV. Obtenir l'indemnisation

La procédure correctionnelle d'intérêts civils

- Le renvoi en intérêts civils
- La mise en cause des organismes sociaux et le respect du contradictoire

Les conditions de saisine de la commission d'indemnisation des victimes d'infractions

- Les conditions de recevabilité
- Les conditions de fond

Formation animée par



Antonio Musella

Magistrat
Tribunal judiciaire de Paris



Lorraine Papart

Avocat au Barreau de Paris

Tarif : 430 €



Date
9 octobre 2026
(14h00 - 18h00 en direct)



Durée
6 heures *
* 4 heures de Webconférence en direct + 2 heures facultatives de validation des acquis à réaliser



Public
Avocats, Juristes



Niveau 1
Acquisition des fondamentaux



Lieu
À distance





PRO-BARREAU.COM
Formation juridique



DOMMAGE CORPOREL

Réparation du préjudice corporel

Mon premier dossier

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **430€ TTC**

Date : **le 9 octobre 2026 de 14h00 à 18h00**

- ☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- ☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- ☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.



PRO-BARREAU
Formation juridique

3, rue de Nesle
75006 Paris

Tel. 01 56 81 00 30
Fax. 01 72 34 92 58

www.pro-barreau.com
presentielles@pro-barreau.com

Etablissement de Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation